

ERACM

ÉCOLE RÉGIONALE D'ACTEURS
DE CANNES & MARSEILLE



diplôme
national
supérieur
professionnel
de comédien.ne

livret de l'étudiant.e 2023/2024

Qualiopi 
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
**ACTIONS DE FORMATION, ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE,
ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE**

ÉCOLE RÉGIONALE D'ACTEURS DE CANNES & MARSEILLE • ERACM.FR

Villa Barety • 68 avenue du Petit Juas • 06400 Cannes • 04 93 38 73 30 • contact06@eracm.fr
IMMS • Friche Belle de Mai • 41 rue Jobin • 13003 Marseille • 04 95 04 95 78 • contact13@eracm.fr

SOMMAIRE

L'ERACM	P 03
L'école et ses parcours diplômants	P 04
Les locaux de l'école	P 05
L'organigramme général	P 06
La Théâtrothèque Barety	P 07
Frais d'inscription	P 08
Le référentiel métier	P 09
La vie étudiante	P 11
Respect et égalité	P 12
Mission handicap	P 14
Médecine préventive	P 15
Aides sociales	P 16
Participation à la gouvernance	P 17
Ouverture à l'international	P 18
L'Université partenaire	P 19
L'insertion professionnelle	P 20
Association étudiante	P 21

L'École Régionale d'Acteurs de Cannes et Marseille est un établissement de formation supérieure au métier de comédien. L'école est accréditée par le Ministère de la culture à délivrer deux diplômes professionnels inscrits au RNCP :

DNSPC - Diplôme National Supérieur Professionnel de Comédien (depuis 2008).

Le cursus étalé sur trois ans représente un total de 3.600 heures de formation (1.200 heures par an). Les étudiants qui le souhaitent peuvent compléter le DNSPC par une **Licence « Arts et Spectacle »**, en partenariat avec Aix-Marseille Université (AMU).

DEPT - Diplôme d'État de Professeur de Théâtre (depuis 2016).

Les formations initiales et continues représentent un volume de 400 heures de formation incluant temps de formation et mises en situation professionnelle au travers de stages en établissements scolaires et conservatoires.

Rentrée 2023 :

ouverture du CFA pour une troisième année du DNSPC en alternance

L'ERACM transforme sa 3ème année de formation en Centre de Formation d'Apprentis (CFA). Tout en poursuivant leurs enseignements, cette mutation en CFA permettra aux élèves/comédiens, de rencontrer au plus près le secteur professionnel auquel ils se destinent. Elle met l'accent sur les réalités du métier et renforce l'insertion professionnelle.

Cette formation par alternance se développe en étroite collaboration avec trois Centres Dramatiques Nationaux : le **Théâtre National de Nice**, dirigé par Muriel Mayette-Holtz, **La Criée – Théâtre National de Marseille**, dirigé par Robin Renucci, ainsi que **Les Tréteaux de France**, Centre dramatique itinérant dirigé par Olivier Letellier. Ils accompagneront les apprentis/comédiens de l'Ensemble 30 dans l'inauguration de ce nouveau parcours à partir du 1er septembre 2023.

L'ÉCOLE

ses parcours diplômants



DNSPC Diplôme National Supérieur Professionnel de Comédien

Diplôme de niveau 6
En formation initiale
et VAE



LICENCE Arts du spectacle

(Aix*Marseille
université

Diplôme de niveau 6
Délivré conjointement
avec le DNSPC par AMU



DEPT Diplôme d'État de Professeur de Théâtre

Diplôme de niveau 5
En formation initiale,
formation continue et VAE

+ 3	PARCOURS CFA	<p>DNSCP 3^{ÈME} ANNÉE</p> <p>Formation en alternance 60 crédits ECTS 2 semestres 630 heures à l'ERACM 977 heures en entreprise</p> <p>Statut apprenti salarié</p>	PARCOURS ÉTUDIANT ERACM / AMU	<p>LICENCE 3</p> <p>Formation conjointe aménagée 60 crédits ECTS 2 semestres</p> <p>Statut étudiant AMU</p>	
+ 2	PARCOURS ÉTUDIANT ERACM	<p>DNSCP 2^{ÈME} ANNÉE</p> <p>Formation à temps complet 60 crédits ECTS 2 semestres 1.200 heures</p> <p>Statut étudiant ERACM</p>	PARCOURS ÉTUDIANT CONJOINT ERACM / AMU	<p>DEUST 2^{ÈME} ANNÉE</p> <p>Formation conjointe aménagée 60 crédits ECTS 2 semestres</p> <p>Statut étudiant AMU</p>	FORMATION PROFESSIONNELLE
+ 1	PARCOURS ÉTUDIANT ERACM	<p>DNSCP 1^{ÈRE} ANNÉE</p> <p>Formation à temps complet 60 crédits ECTS 2 semestres 1.200 heures</p> <p>Statut étudiant ERACM</p>	PARCOURS ÉTUDIANT CONJOINT ERACM / AMU	<p>DEUST 1^{ÈRE} ANNÉE</p> <p>Formation conjointe aménagée 60 crédits ECTS 2 semestres</p> <p>Statut étudiant AMU</p>	
BAC					



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION,
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE,
ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

L'ÉCOLE

ses locaux



CANNES VILLA BARETY

La Villa Baret est une demeure construite en 1885 par M. Joseph-Louis-Xavier Baret et initialement destinée à un usage d'habitation. En 1985, la ville de Cannes exerce son droit de préemption sur cette propriété. Ces locaux deviennent la Fondation Internationale du Cinéma. Puis en 1992, la ville de Cannes, toujours propriétaire des lieux, met gracieusement à disposition de l'ERACM cette villa et son jardin de 2 700 m².

La villa Baret

1 salle de répétition (77 m²)
1 salle de projection (35 m²)
1 salle de chant/musique (30 m²)
1 costumerie
1 cafétéria/foyer étudiant (27 m²)
1 jardin (2.700 m²)
Les bureaux de la scolarité
Les bureaux de l'administration
La Théâtrothèque Baret



CANNES SALLE LORRAINE

Depuis 1999, l'ERACM est locataire de locaux au 14 bd de Lorraine situés au rez-de chaussée et au 1er sous-sol (300 m²) dont le propriétaire est l'Association Diocésaine de Nice.

La salle Lorraine

1 plateau de répétition avec gradin (300 m²)
1 studio de répétition (55 m²)
1 studio de répétition (50 m²)



MARSEILLE IMMS

L'ERACM est implantée à la Friche de la Belle de Mai pour le cursus de 3^{ème} année, depuis de nombreuses années, ses activités se sont recentrées dans un nouvel équipement à partir de 2015. Le bâtiment de l'IMMS a été conçu et construit selon le projet commun des deux structures qui s'en partagent désormais l'usage : l'ERACM et l'ISTS qui a installé un CFA des métiers du spectacle. Ainsi, de futurs comédiens et des jeunes techniciens vivent et se côtoient pendant leur apprentissage.

L'IMMS

La Salle Corvin

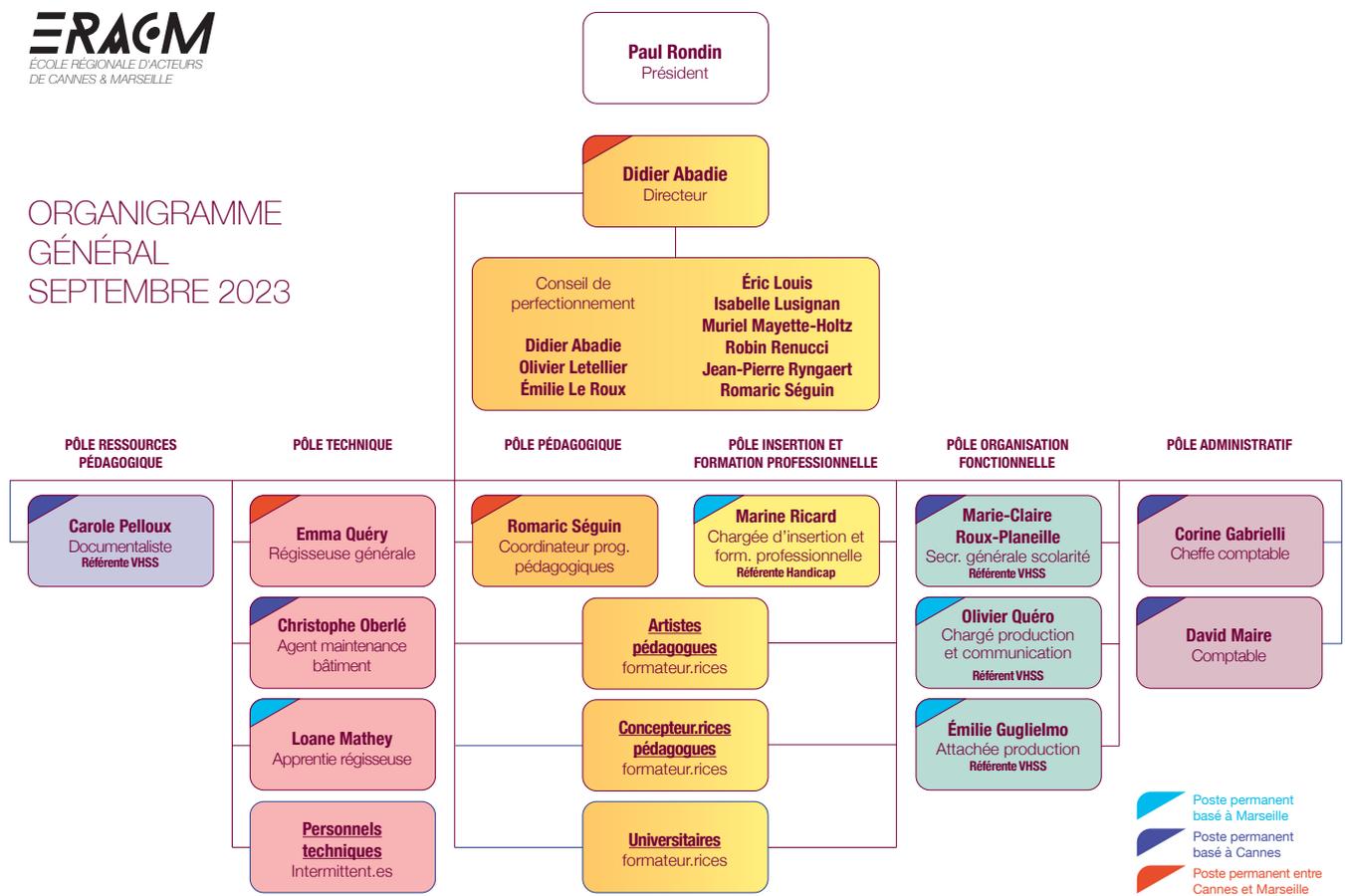
- gradin repliés (277 m²)
- avec gradins (182 m²)

1 studio de répétition (119 m²)
1 plateau numérique (90 m²)
1 atelier corporel (80 m²)
1 salle de conférence (80 m²)
1 tisanerie
1 costumerie
Des bureaux

L'ORGANIGRAMME général



ORGANIGRAMME
GÉNÉRAL
SEPTEMBRE 2023



LA THÉÂTROTHÈQUE

Barety

L'ERACM dispose d'un Centre de documentation spécialisé sur le théâtre : la **Théâtrothèque Barety**. Constitué dès l'ouverture de l'école en 1990, il compte aujourd'hui près de 10.000 références. Dans la Villa Barety, la Théâtrothèque s'articule en 3 salles distinctes : la **Bibliothèque**, la **Vidéothèque-scénariothèque** et la **Bibliothèque Michel Corvin**.

LA BIBLIOTHÈQUE

Répertoires théâtraux classique, contemporain, jeunesse ; ouvrages de référence ; histoire, analyse et critique théâtrale, esthétique, jeu, direction d'acteurs, pédagogie, mise en scène ; Scénographie ; Politiques culturelles, sociologie culturelle ; littérature, etc.

LA VIDÉOTHÈQUE-SCÉNARIOTHÈQUE

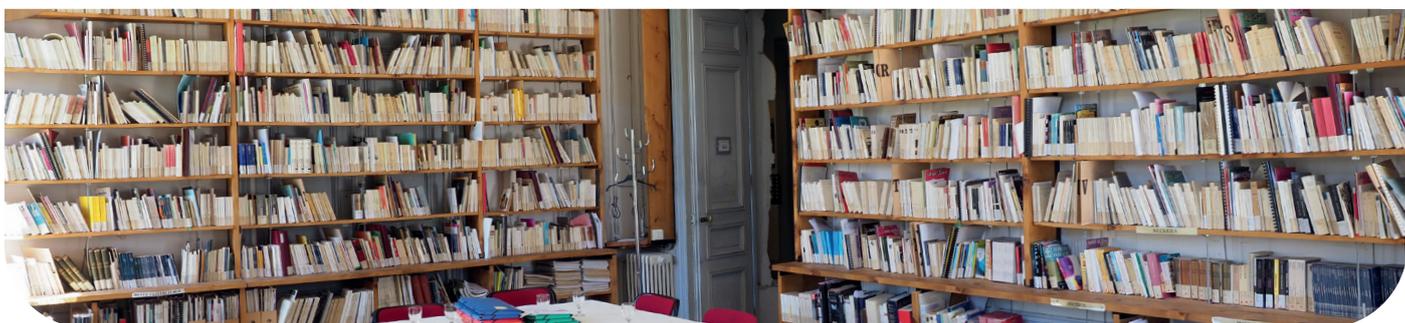
Captations de spectacles ; documentaires sur le théâtre ; fictions, et captations de travaux d'élèves de l'école ; scénarios de courts et de longs métrages

LA BIBLIOTHÈQUE MICHEL CORVIN

Plus de 3000 volumes légués par l'universitaire Michel Corvin, ainsi que de ses archives de travail. Elle a été mise en place à la rentrée 2020-2021.

PARTENARIATS / RÉSEAU

La Théâtrothèque Barety est Bibliothèque Associée à la **Théâtrothèque Gaston Baty**, à l'URF Arts & médias et à l'IET (Institut d'études théâtrales) de l'Université de la Sorbonne Nouvelle, Paris 3. Elle est partenaire du **Pôle-Bibliothèque Armand Gatti** de la Seyne-sur-mer. Elle fait également partie du réseau des **Bibliothèques universitaires de l'UCA** (Université Côte d'Azur). En 2023, la Théâtrothèque Barety rejoint le réseau des **médiathèques et bibliothèques de la ville de Cannes**.



LES FRAIS d'inscription

L'École Régionale d'Acteur de Cannes et Marseille offre une formation supérieure de haut niveau dont les enseignements du DNSPC sont entièrement gratuits.

Il restera donc à la charge de l'étudiant :

Frais d'inscription à l'ERACM

Pas de frais d'inscription.

Gratuit

Frais d'inscription à l'université AMU

D'un montant de 113,00 €, les frais d'inscription à Aix-Marseille Université, pour la Licence Arts du Spectacle est prise en charge par l'ERACM

Gratuit

Frais d'inscription à la Théâtrothèque Barety

Ces frais payables à l'entrée dans l'école sont valables pour les 3 années du cursus.

31,00 €

Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC)

95,00 € (2023/2024)

La Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) est une contribution financière obligatoire, instituée par la loi «Orientation et réussite des étudiants». Elle est collectée par les CROUS. Chaque étudiant en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur doit s'en acquitter avant de s'inscrire dans son établissement. Les sommes collectées bénéficient aux étudiants : elles financent des projets de vie de campus portés par une liste d'établissements fixée par la loi. La CVEC contribue donc globalement à l'amélioration des conditions de vie et d'étude et à la dynamisation de la vie de campus.

Sont exonéré de la CVEC

Les étudiants réfugiés.

Les étudiants bénéficiaires de la protection subsidiaire.

Les étudiants étant enregistrés en qualité de demandeurs d'asile et disposant du droit de se maintenir sur le territoire.

Les étudiants boursiers ou bénéficiaires d'une allocation annuelle accordée dans le cadre des aides spécifiques.

LE RÉFÉRENTIEL

métier du DNSPC

Le **Diplôme National Supérieur Professionnel de Comédien** (DNSPC) est un diplôme de niveau 6 du **répertoire national des certifications professionnelles** (RNCP). Il est délivré par un établissement d'enseignement supérieur relevant du Ministère de la Culture. L'inscription au RNCP constitue le premier gage de qualité et de sérieux de la formation. Le Ministère de la Culture est le certificateur de ce diplôme relevant les aptitudes et connaissances nécessaires à l'exercice du métier de comédien. **Cette qualification décompose la formation en blocs de compétences.**

Les capacités attestées sont détaillées dans le référentiel de compétences et de certification professionnelles publié au bulletin officiel du Ministère de la Culture accessible par le liens sources référencés ci-dessous.

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/9034/#ancr8>

Un résumé est présenté à la page suivante.

RÉSUMÉ DE LA CERTIFICATION

ACTIVITÉ 1

Exercer son art d'interprète : élargir le champ de l'imaginaire

Analyser les textes : comprendre, analyser des textes ; maîtriser l'approche du conflit dramatique, de la construction du personnage, du matériau textuel, de la dramaturgie ; développer le lien entre le texte et l'imaginaire.

Prendre une part active à l'interprétation des oeuvres et à l'élaboration des créations : inscrire sa prestation dans le respect du projet artistique ; mener des recherches personnelles.

Jouer : mettre en jeu son rapport à soi et à l'autre (partenaires, public) ; savoir mobiliser à la fois présence et engagement, initiative et disponibilité.

ACTIVITÉ 2

Développer et élargir ses capacités artistiques

Posséder et développer des capacités corporelles : maîtriser l'articulation corps-mouvement-espace ; avoir une maîtrise de la liaison entre langage verbal et corporel.

Posséder et développer des capacités vocales : maîtriser les techniques vocales (voix parlée, chantée) ; maîtriser les techniques de diction (vers et prose).

Mémoriser, étendre son registre de jeu : maîtriser et développer ses capacités à servir la diversité du répertoire (styles, modes de jeu et esthétiques) ; appréhender et s'appropriier l'ensemble des éléments techniques, y compris ceux des nouvelles technologies ; travailler en équipe sur des projets associant plusieurs domaines artistiques.

Élargir sa culture artistique : disposer de connaissances relatives à sa discipline ainsi qu'à l'ensemble des arts ; se tenir informé de leur actualité et de leurs évolutions.

ACTIVITÉ 3

Construire son parcours professionnel

Savoir se situer professionnellement : apprécier les compétences possédées, chercher à les maintenir et à les développer, y compris les compétences transversales et les savoirs généraux.

Entretenir sa connaissance de l'environnement socio-professionnel : connaître les modes d'organisation du spectacle vivant et de l'audiovisuel et leurs évolutions dans l'histoire ; connaître et appliquer les dispositions réglementaires en vigueur, les usages relatifs au cadre d'emploi et à l'activité économique, les dispositions relatives à la prévention des risques.

Développer et élargir ses relations professionnelles : entretenir et développer ses réseaux personnels et professionnels, notamment en développant des relations durables ; être en mesure de développer des stratégies de planification et de préparation des auditions, castings, etc...

Participer le cas échéant à la promotion de son art : savoir s'adresser à un public et savoir dialoguer avec lui sur un spectacle. Faire partager les éléments fondamentaux de sa pratique.

ACTIVITÉ 4

Élargir et valoriser son champ de compétences professionnelles

Se former et/ou s'exercer à d'autres fonctions dans son domaine artistique : assurer le cas échéant des fonctions de metteur en scène, d'assistant, de dramaturge, d'auteur, d'adaptateur...

Se former et/ou s'exercer à des fonctions de formation et de médiation : aborder des activités de formation et d'enseignement ; aborder des activités de médiation culturelle (sensibilisation, animation...).

Se former et/ou s'exercer à d'autres fonctions en rapport avec le secteur artistique et culturel : aborder des activités : d'encadrement, de conduite de projet, de direction d'équipe et de structure, de régie technique.

LA VIE étudiante

CARTE D'ÉTUDIANT.E

La carte d'étudiant délivrée par l'école atteste de votre statut «étudiant» et vous permet de bénéficier normalement de **réductions accordées dans de nombreux établissements.**



CULTURE

Durant le cursus, l'ERACM peut-être amenée à organiser des sorties culturelles généralement en lien avec les intervenant.es du parcours pédagogique. **Ces sorties sont prises en charge par l'école.**

En complément de ces événements organisés, l'ERACM prends en charge **50 % des sorties « spectacle de théâtre »** dans la limite **100 euros** par an et par personne. Il est impératif de conserver les justificatifs pour obtenir la pris en charge. La demande doit être faite dans l'année.

TRANSPORT

Articulée sur deux sites, Cannes et Marseille, l'ERACM organise des cours et des ateliers en fonction des nécessités pédagogiques dans l'une ou l'autre des deux villes. Les étudiants sont donc amenés à se déplacer en région. Pour prendre en compte la situation financière des étudiants mais aussi pour favoriser une mobilité à faible émission carbone, l'ERACM prends en charge pour chaque étudiant, chaque année le **PASS ZOU ! Études.**

Le **PASS ZOU ! Études** permet des déplacements illimités en bus et train ZOU ! du 1er septembre au 31 août, y compris les week-ends et vacances, que ce soit pour les trajets scolaires ou de loisirs. Il concerne les étudiants âgés de moins de 26 ans, scolarisés en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Une fois le **PASS ZOU ! Études** en mains, les transports en bus et train ZOU ! sont gratuits.



HÉBERGEMENT

Comme pour les transports, dans le cadre de cours ou d'ateliers organisés en dehors de la ville de résidence des étudiants, des **solutions d'hébergement sont proposées** et mises en place.

RESPECT et égalité

PRÉVENIR - ACCOMPAGNER - AGIR

L'enseignement supérieur artistique a un rôle essentiel à jouer dans l'engagement auprès des jeunes générations et dans la société, pour la défense des cultures, la liberté de choix, l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que dans la lutte contre les stéréotypes, les discriminations, et toutes formes de violences liées au genre, à l'orientation sexuelle, à l'origine ou à la religion. Consciente de la nécessité de favoriser la diversité et de lutter contre toutes formes de discriminations, l'ERACM a mis en place une Charte et des dispositifs lui étant liées. Au sein de l'ERACM, cette Charte s'articule autour de diverses actions spécifiques :

1. **Réprésentation équitable homme/femme** à tous les niveaux de l'École (instances, équipe, jurys, promotions, délégations)
2. **Formations assurées** pour l'ensemble du personnel, des intervenant.es, des étudiant.es, stagiaires de la formation professionnelle et apprenti.es : sensibilisation et actions autour de la lutte contre les VHSS (violences et harcèlement sexistes et sexuels).
3. **Mise à disposition** d'un «Kit de documentation complet» : **informations** et **actions** à suivre.
4. **Suivis de procédures** adaptées le cas échéant.
5. **Quatre référents répartis** sur les deux sites Cannes et Marseille

LA CHARTE



LE KIT DE DOCUMENTATION



Victimes ou témoins d'agissement de **violences sexistes et/ou sexuelles, de harcèlements, de discriminations** ?

Contactez-nous.

4 référents sont à votre écoute.

CANNES

Marie-Claire Roux-Planeille

Secrétaire générale de scolarité
04 93 38 73 30
contact06@eracm.fr

Carole Pelloux

Documentaliste
04 93 38 73 30
documentation@eracm.fr

MARSEILLE

Emilie Guglielmo

Attachée de production
04 95 04 95 78
contact13@eracm.fr

Olivier Quéro

Chargé de production et de communication
04 26 78 12 79
production@eracm.fr

LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

De quoi parlons-nous ?

- Propos sexistes
- Humiliation
- Bizutage
- Chantage
- Insultes
- Menaces
- Outrage sexiste
- Revenge porn
- Exhibitionnisme
- Agression sexuelle
- Mutilation sexuelle
- Séquestration
- Inceste
- Prostitution
- Viol
- Viol conjugal...

LES DISCRIMINATIONS

De quoi parlons-nous ?

- Sexisme
- Racisme
- Antisémitisme
- Islamophobie
- LGBTphobie
- Âgisme
- Xénophobie
- et de tous les autres motifs de discriminations (état de santé, apparence physique, handicap, religion, opinions politiques...)

LES HARCÈLEMENTS

De quoi parlons-nous ?

- Harcèlement moral
- Harcèlement sexuel
- Harcèlement téléphonique
- Cyberharcèlement...

CELULE DE SIGNALEMENT

n° vert 0801 90 59 10
du lundi au vendredi de 9h à 13h
ou
signalement-culture@conceptrse.fr

RESPECT DE
L'ANONYMAT

MISSION handicap

LA FORMATION POUR TOUTES ET TOUS

Vous êtes apprenant.e **en situation de handicap** et vous êtes inscrit.e dans un parcours de formation à l'ERACM. L'École est par essence un lieu ouvert, universel, consacrant l'égalité des droits et des chances. Elle a pour mission de favoriser l'insertion et la réussite de chaque personne. Autour de ces valeurs, l'appropriation de la question du handicap est éminemment importante.

Que votre handicap ou trouble de santé soit **définitif, durable ou temporaire**, il peut nécessiter des aménagements.

Pour préparer au mieux votre venue au sein de la formation, **une référente handicap** est à votre écoute pour répondre à vos questions et à tout besoin d'aménagement.

Ses missions sont d'envisager la possibilité de construire, avec les équipes pédagogiques et vous, un projet de formation adapté, de réfléchir aux modalités nécessaires, aux adaptations organisationnelles (horaires, rythmes...), matérielles (aides techniques individuelles...) et pédagogiques (renforcement, modularisation...) permettant votre intégration et la prise en compte de la spécificité de votre handicap.

PLUS D'INFOS

Marine Ricard-Mercier

Chargée de mission Formation DE / insertion

Référente handicap

04 95 04 95 78

insertion@eracm.fr

MÉDECINE préventive

ORTHOPHONISTE

La voix est l'outil principal du comédien sur scène. Bien maîtriser cet outil demande une réelle pratique et un entraînement spécifique.

Il est important de **prévenir, repérer et traiter les éventuels troubles de la voix, de la parole et du langage.**

En tout début de cursus, en préalable des cours sur la voix, l'intervention d'un orthophoniste permet de sensibiliser les étudiants à cette question. Des rendez-vous individuels peuvent être mis en place si besoin à la suite de cette première approche.

MÉDECIN ORL

En complément de l'orthophoniste, un Médecin oto-rhino-laryngologiste (ORL) intervient également.

C'est l'occasion d'aborder de manière scientifique le mécanisme physiologique de l'appareil vocal.

Comme pour l'orthophoniste il est **un référent médical de l'École** et en cas de problème de santé, peut prévenir et agir rapidement en bonne connaissance du contexte spécifique de l'école.

DOCUMENTATION / INFORMATIONS

Affichages et documentations sur les différentes questions de santé sont disponibles dans les locaux de l'École.

FORMATION DE LUTTE CONTRE LES VHSS

Pour l'ensemble de son équipe, des intervenants mais également des étudiants, L'ERACM met en place une formation sur les **violences et harcèlement sexistes et sexuels (VHSS).**

- Être capable d'identifier les différents types de violences sexistes et sexuelles
- Maîtriser les définitions légales, les textes juridiques et connaître les jurisprudences
- Comprendre les mécanismes des violences et leurs conséquences
- Savoir prévenir, détecter et réagir face à une situation ou à un signalement
- Savoir accueillir la parole

MÉDECIN ADDICTOLOGUE

Spécialisé dans les **addictions physiologiques et psychologiques**, ce professionnel sensibilise les étudiants sur les problèmes de dépendance à une substance ou à un comportement. Il traite notamment les addictions liées :

- au tabac
- à l'alcool
- au cannabis
- aux opiacées
- à la cocaïne
- aux jeux de hasard
- aux jeux d'argent
- au sexe
- au numérique
- aux achats compulsifs

AIDES sociales

Avec un programme pédagogique de 1.200 heures par an et des horaires parfois décalés (liées au spectacle vivant), la densité du cursus de formation n'est pas réellement compatible avec des «boulots» étudiants. Nous vous informons qu'il existe des systèmes de bourses publics et privés qui peuvent vous aider financièrement durant vos études.

BCS - Bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux

Elle constitue une aide complémentaire à celle de la famille. Suivant les revenus de vos parents, le nombre d'enfants et l'éloignement de votre lieu d'études, vous pouvez avoir droit à une bourse sur critères sociaux.

ASAA-C - L'aide spécifique allocation annuelle culture

L'aide spécifique allocation annuelle culture est un dispositif réservé aux étudiants relevant d'un établissement du Ministère de la Culture. Elle peut leur être attribuée, après un refus de bourse sur critères sociaux, dans les cas suivants :

- l'étudiant en situation d'autonomie avérée qui ne bénéficie plus du soutien matériel de ses parents ;
- l'étudiant en rupture familiale ;
- l'étudiant en reprise d'études au-delà de 28 ans ;
- l'étudiant demeurant seul sur le territoire français ;
- l'étudiant élevé par un membre de sa famille sans décision judiciaire.

Les Fondations et fonds privés peuvent également accompagner les étudiants sur tout ou partie de la scolarité. Certains étudiants ont pu bénéficier des aides des organismes suivants :

Fondation Boucau

Fondation d'entreprise Marc de Lacharrière - Culture et diversité (prime vidéo)

Fondation d'entreprise Hermès

Fonds de dotation Porosus

Fonds de dotation Simones



Aide exceptionnelle ERACM

Enfin, à certains moments de la vie étudiante, il se peut qu'une personne se trouve dans une situation financière très délicate. L'ERACM a décidé, de façon exceptionnelle, de venir en aide à certains étudiants qui rencontreraient des difficultés particulières suite à un évènement imprévu et non pris en compte dans les critères d'attribution de bourses sur critères sociaux du CROUS. Cette aide exceptionnelle devra faire l'objet d'une demande motivée de l'étudiant et sera attribuée par une commission de solidarité qui se tiendra régulièrement tout au long de l'année scolaire en fonction des demandes présentées.

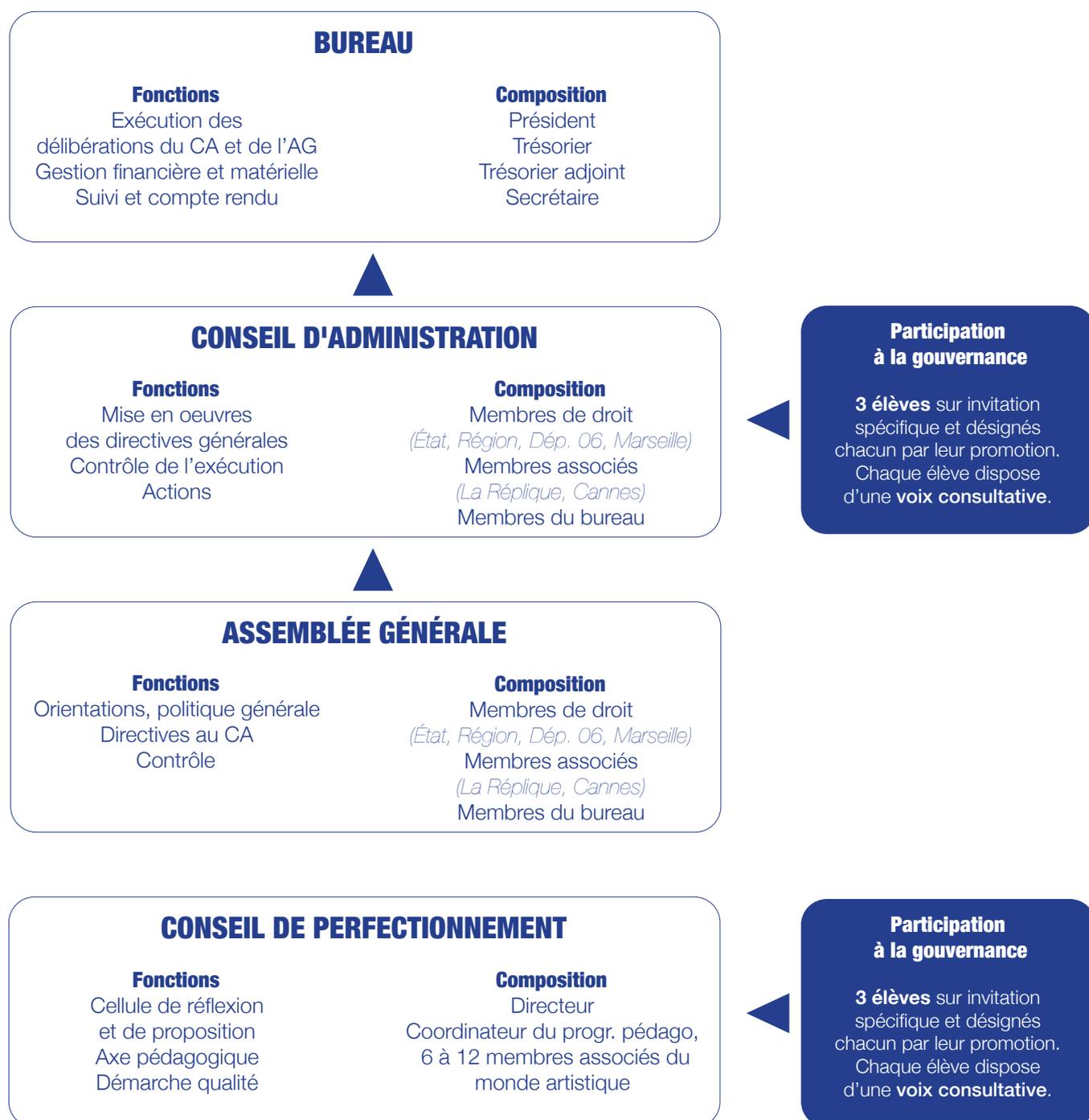
PLUS D'INFOS

Marie-Claire Roux-Planeille
Secrétaire générale de scolarité
Référente VHSS
04 93 38 73 30
contact06@eracm.fr

**RESPECT DE
L'ANONYMAT**

PARTICIPATION à la gouvernance

L'École Régionale d'Acteurs de Cannes et Marseille est sous le régime juridique de l'**association loi 1901**, consacré par la loi du 1er juillet 1901. Son fonctionnement est déterminé dans ses statuts. En principe, l'association est gérée par trois organes : le **Bureau**, le **Conseil d'administration** et l'**Assemblée générale**. À l'ERACM, sur les questions pédagogiques se rajoute un quatrième organe : le **Conseil de perfectionnement**.



OUVERTURE à l'international

L'ERACM À L'INTERNATIONAL

Chacune des écoles supérieures d'art dramatique a développé un projet pédagogique lié à son histoire et à sa langue. Ces écoles sont le reflet de cultures et d'histoires différentes qui sont un moteur pour les échanges et la coopération. Régulièrement des opérations internationales intégrées dans le cursus sont mises en oeuvre. Le principe fondamental de ces collaborations entre l'ERACM et l'école partenaire est de travailler sur les différences, dans le respect du projet de chaque école. Les créations se feront dans les deux langues.



Erasmus+

Erasmus+ est un programme européen d'échanges d'étudiants qui vous permet d'étudier en Europe. Il favorise les **actions de mobilité en Europe** notamment si vous souhaitez développer des compétences linguistiques, interculturelles, et professionnelles. Ce programme contribue à la réalisation d'un espace européen de l'enseignement supérieur. Signataire de la charte, l'ERACM inscrit ce programme dans sa stratégie de coopération européenne et internationale.

À partir de la 2ème année, les élèves/comédien.ne.s de l'ERACM peuvent, s'ils le souhaitent engager une mobilité sortante pour des périodes soit d'études, soit de stage. L'ERACM leur offre la possibilité de réaliser une partie du cursus dans une École Nationale Supérieure d'Art Dramatique d'un pays partenaires de l'Union Européenne.

Une bourse Erasmus + d'étude

- dans un pays étranger européen
- auprès d'un établissement de l'enseignement supérieur signataire de la charte Erasmus+
- dans le cadre d'un échange inter-établissements (nécessite une convention pédagogique entre l'ERACM et l'établissement supérieur choisi)
- d'une durée minimum de 3 mois consécutifs

Une bourse Erasmus + de stage

- dans un pays étranger européen
- auprès d'une structure en rapport avec le métier de comédien
- dans le cadre d'une convention entre l'ERACM et l'établissement supérieur choisi
- d'une durée minimum de 2 mois consécutifs

PLUS D'INFOS

Olivier Quéro

Chargé de production et de communication

Référent VHSS

04 26 78 12 79

production@eracm.fr

UNIVERSITÉ
partenaire



LICENCE - ARTS DU SPECTACLE

Depuis 2009, **Aix-Marseille Université** et l'ERACM mettent en place un cursus conjoint, réparti en heures de formation assurées en partie par l'Université et en partie par l'ERACM. Ce cursus, particulièrement original dans le paysage de l'enseignement supérieur théâtral en France, a pour spécificité d'allier théorie et pratique en mettant en place des modules qui privilégient la coopération entre les étudiants de l'université et ceux de l'ERACM. Les unités d'enseignement validées par l'Université (crédits ECTS) conduisent à l'obtention d'une **Licence 3 Arts du Spectacle**.

INSERTION professionnelle

Les derniers chiffres attestent que **82,5 % des diplômés de l'ERACM** exercent un métier dans le champ du diplôme. Il s'agit très majoritairement d'emplois en qualité de comédien, mais également comme metteur en scène et pédagogue. Plusieurs dispositifs sont mis en place afin d'accompagner et proposer, **durant la formation et après l'obtention du diplôme**, des outils et ressources nécessaires à la construction d'un parcours professionnel.

PAGE PERSONNELLE DÉDIÉE SUR LE SITE DE L'ÉCOLE

Dès l'entrée dans l'école une page personnelle pour chaque comédien.ne est dédiée sur le site de l'école. Il est possible à tout moment de l'alimenter avec des bios, photos et CV actualisés. Véritable plateforme d'informations sur les profils des comédien.nes de l'ERACM, cet outil est très utilisé par les metteur.euses en scène et directeur.rice de casting.

AUDITIONS ET RENCONTRES PROFESSIONNELLES

À la demande des professionnels, l'ERACM organise des rencontres et auditions avec les étudiant.es et diplômé.es de l'école, au sein de ses locaux : entretiens individuels, auditions collectives, stages ... Ces temps de rencontres permettent de développer les liens entre les professionnels et les jeunes artistes, de trouver des engagements et d'entrer dans la vie professionnelle.

RÉSIDENCE DE TRAVAIL

L'ERACM met à disposition des jeunes artistes, des salles de travail et du matériel afin de favoriser la poursuite d'expérimentations ou de répétitions. Ces temps de travail peuvent être mis en place sur demande et dans la limite des espaces disponibles. Cette possibilité de prêt s'adresse en priorité à celles et ceux sortis de l'école au cours des 5 dernières années, ainsi qu'aux collectifs et compagnies composés majoritairement de diplômé.es de l'ERACM.

MISE EN RELATION AVEC LES RÉSEAUX PROFESSIONNELS

L'ERACM diffuse auprès de ses élèves et comédien.nes tout au long de l'année : offres de stages, appels à projets, auditions et castings. Elle transmet aussi des outils pour sécuriser leurs parcours professionnels via un guide destiné à apporter des informations sur le métier de comédien.

UNE AIDE AU SALAIRE

FIJAD - Fonds d'Insertion pour Jeunes Artistes Dramatiques

En 2004, sous l'impulsion conjointe de la Région Sud et du Ministère de la Culture, a été créé un dispositif d'insertion professionnelle : le FIJAD. Il est destiné à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes comédien.nes durant les trois années qui suivent la fin de leur formation, tout en veillant à leur devenir artistique.

Le FIJAD est un fonds de soutien aux productions théâtrales qui, par un dispositif spécifique, se propose de favoriser l'emploi des comédiens issus d'une école supérieure. Il contribue, par là-même, à renforcer la richesse et la diversité des équipes de création. Placé sous la responsabilité de l'ERACM, le FIJAD est un mécanisme souple et susceptible de s'adapter au mieux à la réalité et aux évolutions de l'emploi dans les professions artistiques. Ce dispositif permet à des compagnies ou des institutions théâtrales de recevoir une aide financière lors de l'engagement d'un comédien issu de l'ERACM.

PLUS D'INFOS

Marine Ricard-Mercier

Chargée de mission Formation DE / insertion

Référente handicap

04 95 04 95 78

insertion@eracm.fr

ASSOCIATION étudiante



L'AFFUT ASSOCIATION FRANCOPHONE DES FUTURS USAGERS DU THÉÂTRE

L'AFFUT est une association d'élèves et anciens élèves des écoles nationales de théâtre francophone, gérée pour et par les élèves. Tous les ans, un Week-end Inter-écoles a lieu dans l'école qui abrite le bureau de l'association. Le contexte sanitaire récent à quelque peu entravé la régularité des rendez-vous.

Le temps de ce week-end, chaque adhérent a la possibilité de participer ou d'animer des ateliers de recherche, tables rondes, commissions, conférences, etc...

C'est également le temps de l'Assemblée Générale de l'association, à laquelle seront conviés tous les adhérents.

Liste des écoles concernées : Académie de l'Union, CNSAD, Comédie de Saint-Etienne, École du Nord, ENSAD Montpellier, ERACM, ESACT Liège, ESAD, ESCA, ESTBA, INSAS, Manufacture de Lausanne, TNB, TNS.

ÉQUIPE DE L'ERACM

Président
Directeur

Paul Rondin
Didier Abadie

CANNES

Cheffe comptable
Comptable
Agent maintenance bâtiment
Documentaliste
Secrétaire générale de scolarité
Coordinateur des programmes pédagogiques

Corine Gabrielli
David Maire
Christophe Oberlé
Carole Pelloux
Marie-Claire Roux-Planeille
Romarc Séguin

référente VHSS
référente VHSS

MARSEILLE

Attachée de production
Régisseuse générale
Chargé de Production / Communication
Chargée de mission Formation DE / insertion

Émilie Guglielmo
Emma Query
Olivier Quéro
Marine Ricard-Mercier

référente VHSS

référent VHSS
référente handicap

Professeur relais détachée de la DAAC
Apprentie technicienne, régisseuse lumière

Agathe Giraud
Loane Mathey

CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT

Directeur de l'ERACM
Metteur en scène, directeur Tréteaux de France
Metteuse en scène
Comédien, metteur en scène
Professeure d'art dramatique
Metteuse en scène, directrice TNN
Metteur en scène, directeur La Criée
Dramaturge, universitaire
Coordinateur des programmes pédagogiques

Didier Abadie
Olivier Letellier
Émilie Le Roux
Éric Louis
Isabelle Lusignan
Muriel Mayette-Holtz
Robin Renucci
Jean-Pierre Ryngaert
Romarc Séguin

CANNES - SIÈGE ET ADMINISTRATION

Association loi 1901
Non assujettie à la TVA
Code NAF : 8542 Z

Villa Barety • 68 avenue du Petit Juas • 06400 Cannes
N° SIRET : 379 700 446 00022
UAI : 0061804D
04 93 38 73 30
contact06@eracm.fr

MARSEILLE - ÉTABLISSEMENT SECONDAIRE

IMMS • Friche la Belle de mai • 41 rue Jobin • 13003 Marseille
N° SIRET : 379 700 446 00030
UAI : 0133806S
04 95 04 95 78
contact13@eracm.fr

[HTTPS://ERACM.FR](https://eracm.fr)

**l'école régionale d'acteurs
de cannes et marseille est
subventionnée par le ministère
de la culture, la région sud, la
ville de cannes, le département
des alpes-maritimes et la ville
de marseille**



REPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
**ACTIONS DE FORMATION, ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE,
ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE**